

REGARDS CROISÉS

**Normandie,
Hauts-de-France :**
quelles initiatives
pour encourager
la mobilité durable ?



Déclic *Mobilités*

INTRODUCTION

Animée par Réseau Alliances, la communauté Déclic Mobilités a pour ambition de **démultiplier les actions de management de la mobilité en Hauts-de-France**. Depuis sa création en 2014, les équipes **sensibilisent, forment et accompagnent** l'écosystème dans la mise en place d'actions au profit d'une mobilité plus durable auprès :

- des employeurs, publics et privés, afin qu'ils appréhendent le management de la mobilité comme un outil au service de leur stratégie RSE et de leur performance, et puissent déployer des politiques qui correspondent à leurs réalités ;
- des collectivités et acteurs institutionnels de la mobilité, afin qu'ils connaissent mieux les attentes et bonnes pratiques des employeurs relevant de leurs compétences ;
- des offreurs de solutions de mobilité (opérateurs de transports publics, startups et associations proposant des services aux entreprises) pour qu'ils restent en veille sur le secteur et qu'ils s'approprient les besoins et les enjeux des employeurs des Hauts-de-France, afin de développer l'offre la plus cohérente possible.

Afin de poursuivre cette dynamique, et de toucher des structures et des territoires différents, Déclic Mobilités s'est intéressé à d'autres démarches menées par des acteurs du management de la mobilité en dehors de la région Hauts-de-France.

À travers cette étude de cas, l'objectif est de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs, et de mettre en exergue des projets et des initiatives au regard de nos propres pratiques régionales.



La Normandie : le choix d'un territoire pour nourrir les réflexions en Hauts-de-France

Territoire voisin, la Normandie présente quelques similitudes avec les Hauts-de-France. Elle dispose par exemple de pôles économiques importants, à l'image de Rouen ou de Caen, et doit répondre à des dynamiques de déplacements domicile-travail.

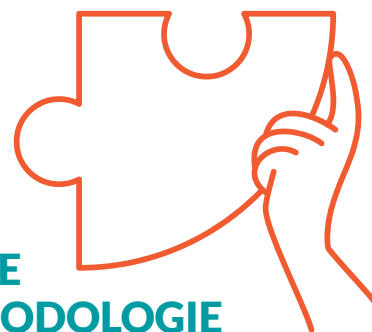
C'est par ailleurs un territoire qui diffère par sa densité : 50 % de la population normande vit en zone rurale, contre 30 % dans les Hauts-de-France. Des actions spécifiques pour ces territoires plus ruraux ont donc été mises en œuvre par les acteurs locaux.



L'objectif, en s'inspirant d'un territoire moins dense, ici la Normandie, est de venir nourrir les réflexions en Hauts-de-France autour des zones rurales, sujet moins traité au sein de la communauté Déclic Mobilités. "

Le choix d'un effet miroir

L'échange entre pairs et le partage de bonnes pratiques sont au cœur de l'ADN de Déclic Mobilités. Dans cette continuité, il nous semblait pertinent de proposer un effet miroir permettant de découvrir ce qui fonctionne ailleurs, de donner des idées et d'avoir des premiers retours d'expérience et prises de recul sur ces initiatives.



NOTRE MÉTHODOLOGIE

Critères de sélection

Les critères pour retenir des projets pertinents pour la communauté Déclic Mobilités et pour le territoire des Hauts-de-France ont été les suivants :

1 compléter les fiches bonnes pratiques existantes : s'intéresser à des projets dans des territoires moins denses avec un service de transports moins important ;

2 mettre en avant des projets de territoire, avec des synergies entre les collectivités, les employeurs et les acteurs de la mobilité ;

3 représenter la diversité des modes de transport.

Moyens mis en œuvre

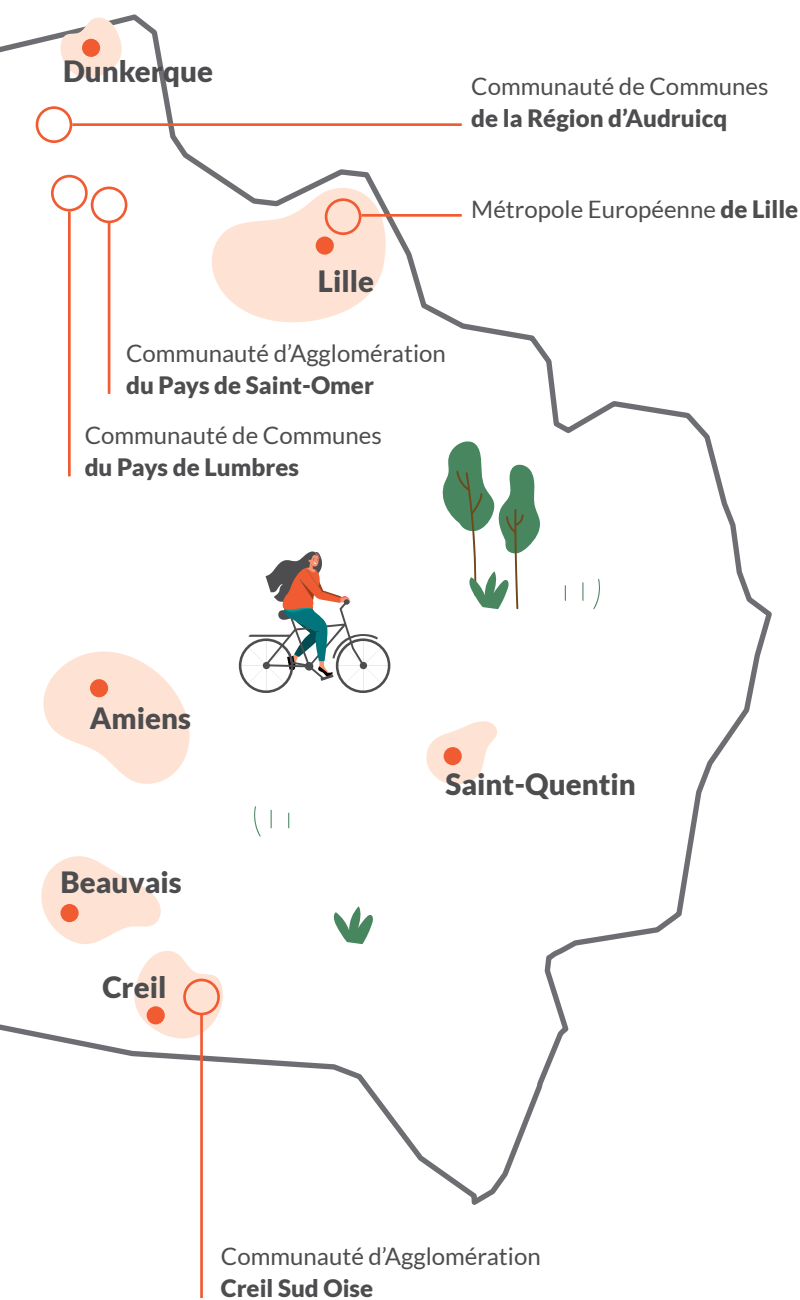
En parallèle, les moyens utilisés pour repérer ces projets inspirants ont été l'utilisation d'alertes Google avec des mots clés, de la veille active sur LinkedIn, et des échanges avec des acteurs du territoire identifiés comme ressources.

Les territoires observés dans le cadre de l'étude de cas

○ Pour les
Hauts-de-France

○ Pour la
Normandie





**Les principaux pôles
d'emploi des territoires**

**Pour les
Hauts-de-France**

**Pour la
Normandie**

AU SOMMAIRE

Pages 6 • 7

ÉTAT DES LIEUX

Pages 8 • 9

DES PROJETS AUTOUR DE L'AUTOPARTAGE

- . La Communauté de Communes du Pays de Lumbres (59)
- . Le Conseil départemental de l'Orne (61)

Pages 10 • 11

LE VÉLO : OUTIL POUR UN REPORT MODAL EFFICACE

- . La Communauté d'Agglomération Seine-Eure (27)
- . La Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps (62)

Pages 12 • 13

LA MOBILITÉ : UN LEVIER D'ATTRACTIVITÉ POUR LES ENTREPRISES

- . L'Intercom de la Vire au Noireau (14)
- . Les zones d'activités du Nord et du Pas-de-Calais (59 et 62)

Pages 14 • 15

CHALLENGER SA MOBILITÉ DU QUOTIDIEN : LES DÉMARCHES AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

- . La Communauté d'Agglomération du Cotentin (50)
- . La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (62)
- . L'Agglomération Creil Sud Oise (60)

ÉTAT DES LIEUX

En 2017, en France, 74 % des actifs utilisent la voiture pour rejoindre leur lieu de travail. Un tiers de ces trajets fait moins de cinq kilomètres. La voiture reste le moyen de transport privilégié pour ces trajets, avec 69 % d'utilisation et presque 85 % pour les trajets supérieurs à cinq kilomètres. La dynamique des déplacements domicile-travail dans les Hauts-de-France et en Normandie peut présenter des similitudes, mais aussi des différences importantes en raison des spécificités économiques, géographiques et démographiques de chaque région.



La mobilité en Normandie



Les deux principales villes, Rouen et Caen, sont des pôles économiques importants. De nombreux travailleurs résident en périphérie de ces villes et se rendent quotidiennement au travail, ce qui entraîne une forte demande de transports en commun et de routes à grande circulation.

Les transports en commun sont davantage utilisés dans les pôles et grandes aires urbaines que dans les communes hors attraction des villes (13 % contre 2 %), ce qui coïncide avec le développement des réseaux de transports plus importants à proximité de ces pôles. C'est à Rouen que l'usage des transports en commun est le plus élevé (22 % des trajets, contre moins de 20 % au Havre et à Caen).

Les modes de transport actifs (marche et vélo) représentent 7 % des déplacements sur le territoire normand et 21 % pour les distances de moins de cinq kilomètres.

Le télétravail s'est également répandu en Normandie, notamment en réponse à la pandémie de Covid-19. En 2021, une enquête a révélé que près de 28 % des travailleurs normands pratiquaient le télétravail au moins partiellement.



La mobilité en Hauts-de-France



Le nombre d'actifs est deux fois supérieur à celui de la Normandie. 17 % des actifs travaillent à plus de 30 kilomètres de leur lieu de travail (quatre points de plus qu'en France – hors Île-de-France). Les grandes aires urbaines de Lille et Amiens concentrent une majorité des trajets domicile-travail.

9 % des actifs utilisent les transports en commun, et 8 % des modes actifs.

Un peu moins de la moitié des actifs de la région réside dans une aire métropolitaine, et parcourt de plus faibles distances en utilisant moins fréquemment la voiture. Ces faibles distances favorisent en effet des modes de déplacement doux : 16 % se rendent sur leur lieu de travail à pied ou à vélo. De plus, 15 % utilisent les transports en commun grâce à une offre plus importante.

Sur Lille et son agglomération – où 43 % des habitants vivent à moins de dix minutes à pied d'une station de tramway ou de métro – 23 % des actifs qui y résident et y travaillent utilisent les transports en commun (ferrés ou non).

En dehors des aires métropolitaines, les trajets sont en moyenne plus importants (150 kilomètres contre 99 kilomètres par semaine pour les habitants des pôles) et la voiture est présente chez 9 actifs sur 10. Moins de 5 % des actifs vivant hors d'une aire métropolitaine utilisent les transports en commun.

SUR LE TERRAIN

Exemples de pratiques en Hauts-de-France et en Normandie

Nous vous proposons d'explorer différents thèmes tels que l'autopartage, l'utilisation du vélo, ou encore la mise en œuvre d'outils d'animation à travers des exemples concrets qui mettent en lumière les similarités et les différences observées entre les deux territoires. Cette comparaison en miroir offrira une perspective enrichissante sur les efforts déployés pour améliorer la mobilité durable et accompagner la conduite du changement, tout en mettant en avant les innovations et les réussites locales.

6,1%

des actifs résidant
à Lille ont recours au
vélo pour rejoindre
leur lieu de travail

1 026 216

kilomètres ont été
parcourus en
covoiturage sur
le territoire normand
en juin 2022

La voiture représente

86,2%

des déplacements
domicile-travail en
Hauts-de-France

Le temps moyen de
transport en Normandie
est de **26 MINUTES**



Des projets autour de l'autopartage

L'autopartage est la mise à disposition de véhicules en libre-service, au profit d'usagers et pour la durée et la destination de leur choix. Selon l'enquête nationale autopartage réalisée en 2022 par l'ADEME, cette pratique a un effet "déclencheur de multimodalité". Les autopartageurs sont majoritairement des utilisateurs de modes alternatifs à la voiture individuelle. À l'échelle nationale, l'utilisation de l'autopartage reste minoritaire, alors qu'une voiture en autopartage remplace 5 à 8 voitures personnelles, supprime entre 10 000 et 19 000 kilomètres effectués en voiture personnelle chaque année et libère 0,9 à 3 places de stationnement en voirie. L'étude montre que l'autopartage vient compléter l'offre de mobilité durable et s'inscrit comme un service complémentaire à la possession d'une voiture individuelle.



©Communauté de communes du Pays de Lumbres

Côté Hauts-de-France

Mobi'Plum : l'autopartage au cœur d'une politique de mobilité globale (59)

Le Pays de Lumbres (59), situé dans un environnement rural et traversé par d'importants axes routiers, se caractérise par une dépendance prépondérante à la voiture individuelle.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) a souhaité renforcer ses actions en faveur d'une mobilité alternative.

Cette mobilité doit être moins énergivore, plus solidaire et répondre aux besoins spécifiques de certains publics, tels que les ménages en difficulté, les non-motorisés, les jeunes et les personnes âgées. Elle doit également être plus efficace grâce à l'amélioration des infrastructures et au développement d'alternatives à la voiture individuelle.

Après la mise en place d'aires de covoiturage et d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, le Pays de Lumbres a expérimenté en 2018 le déploiement de stations de mobilité. Celles-ci, déployées dans deux communes de la CCPL (Escoeuilles et Seninghem), permettent aux administrés de réserver des voitures électriques. L'objectif est de proposer des alternatives à la voiture individuelle aux habitants des différentes communes.

L'expérimentation ayant porté ses fruits avec 430 réservations en six mois, le projet s'est étendu à cinq autres communes. Il permet également la réservation de vélos à assistance électrique (de deux à quatre selon les communes). La gestion des réservations, de l'entretien et de la géolocalisation est assurée par la start-up Clem, avec une assurance tous risques contractée par les communes. Les réservations se font via l'application Clem.mobi, avec un enregistrement préalable nécessitant le téléchargement du permis de conduire.

Le service est disponible pour les agents des communes concernées, pour les associations du territoire dans le cadre de leurs missions, ainsi que pour les habitants qui devront s'acquitter d'un forfait à l'heure lors de la réservation.



Le Département de l'Orne rationalise sa flotte à destination des habitants ! (61)



La Métropole Rouen Normandie : championne de France du covoiturage "

La Métropole Rouen Normandie se positionne comme la championne de France du covoiturage, avec plus de **44 656 trajets effectués en juillet 2023**, ce qui la place juste devant l'Île-de-France. Cette pratique est fortement encouragée par la métropole.

Pour réguler l'utilisation du covoiturage, la Métropole a mis en place des mesures telles que la gratuité du trajet pour les passagers sur les distances inférieures à 30 kilomètres, une rémunération des conducteurs ajustée, et un plafonnement de la rémunération à 150 euros par mois par conducteur.

Ces mesures ont montré leur efficacité avec une diminution significative du nombre de trajets de plus de 30 kilomètres, et une augmentation des bénéficiaires.

Dans le département de l'Orne (61), le Conseil départemental met à disposition du public depuis 2017 des véhicules électriques. Plusieurs sites sont concernés comme Alençon (ville pilote du projet), Bellême, Mortagne, Argentan, La Ferté-Macé et Flers. Les particuliers ont le choix entre des voitures classiques et des utilitaires en fonction de leurs besoins.



l'origine, ces véhicules étaient destinés aux collaborateurs du Département, mais ils étaient peu voire pas utilisés en soirée et les week-ends. Cela a permis d'ouvrir leur utilisation aux habitants de l'Orne. Cette initiative permet à l'administration départementale de rationaliser sa flotte de véhicules en adoptant une gestion plus efficace. Les agents peuvent désormais partager les véhicules disponibles en les réservant selon leurs besoins. Une rotation maximale est facilitée grâce à une plateforme en ligne dédiée.

D'abord destinées à une utilisation le soir et le week-end, les réservations ont été étendues 24h/24 et 7j/7. La location est limitée à trois jours pour que tous les habitants puissent profiter de ces locations.

Le service est une réussite pour le Conseil départemental : les véhicules sont utilisés un tiers du temps par les agents et deux tiers du temps par les habitants.

1 800
réservations par an

Le vélo : outil pour un report modal efficace

Contrairement aux idées reçues, le vélo se révèle être un mode de déplacement efficace et adapté dans les territoires peu ou moyennement denses. Bien qu'il soit efficace pour des trajets allant jusqu'à cinq kilomètres (soit 15 à 20 minutes), voire dix kilomètres avec une assistance électrique (environ 25 minutes), environ 60 % des trajets domicile-travail de moins de cinq kilomètres sont encore effectués en voiture.

En septembre 2018, le Plan "Vélo et mobilités actives" ambitionne de faire du vélo un mode de transport à part entière. La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) fixe un objectif de part modale vélo à 12 % en 2030. Et plus récemment, l'annonce du Plan Vélo et Marche 2023-2027 souhaite mettre en place une véritable culture du vélo avec 2 milliards d'euros d'investissement d'ici 2027. Le programme CEE AVELO lancé en 2019 a permis de faire émerger des services de vélos et de mettre en place des services innovants.



Côté Normandie

Avec le vélo, toujours à l'Eure ! (27)

Depuis fin 2018, le dispositif de location de vélos à assistance électrique (VAE) lancé par la Communauté d'Agglomération Seine Eure (27) rencontre un vif succès. Ce dispositif vise à encourager les changements de comportement en proposant des solutions de mobilité alternatives aux salariés, avec le soutien de leur employeur.

Actuellement, 96 VAE sont utilisés par les salariés des entreprises privées et les agents publics du territoire, qui bénéficient gratuitement de ce mode de déplacement pour leurs trajets professionnels et personnels. Les intérêts des VAE sont nombreux : sport, découverte de nouveaux itinéraires, bonne maniabilité de l'engin...

23 entreprises et **3** collectivités ont opté pour ce dispositif à destination de leurs salariés

La location des VAE est financée à 50 % par la Communauté d'Agglomération Seine Eure, avec un coût restant pris en charge par l'employeur. Ce service comprend le vélo, le casque, le gilet, l'antivol, le panier sur le guidon, la géolocalisation, l'entretien et la maintenance, ainsi que l'assistance 24/24 et 7j/7. L'usage des VAE connaît une croissance exponentielle, avec 143 172 kilomètres parcourus en cinq ans sur le territoire Seine Eure. Les statistiques montrent une augmentation constante de l'utilisation des VAE au fil des années (de 13 000 kilomètres en 2019 à plus de 51 000 en septembre 2023), dépassant largement les objectifs fixés pour 2023 (40 000 kilomètres).



Côté Hauts-de-France

Cap sur la mobilité active ! (62)

Le projet "Terre des 2 Caps : vers une continuité cyclable et des mobilités actives" a pour objectif d'aborder de manière globale la question des déplacements à vélo en relation avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du territoire.

Cela se traduit par la création d'un schéma directeur vélo pour la Terre des 2 Caps, qui servira de guide stratégique pour la politique cyclable de l'EPCI et des municipalités au cours des dix prochaines années.

De plus, le projet prévoit la mise en place d'actions de sensibilisation et d'encouragement à la pratique du vélo pour les résidents du territoire, en mettant notamment l'accent sur les trajets domicile-travail et l'accès aux établissements scolaires.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps (62) propose un service de location de vélos à assistance électrique (VAE) pour les habitants de plus de dix-huit ans aptes à la pratique du vélo. La location est possible pour trois mois, avec des tarifs réduits pour les demandeurs d'emploi, les allocataires du RSA, de la CAF et du CCAS.

À la fin de la période de location, une prime d'aide à l'achat d'un VAE est offerte, couvrant 40 % du prix d'achat jusqu'à 250 € TTC. Les intéressés peuvent remplir un formulaire et le retourner par mail ou à l'accueil de la structure France Services. Ce projet bénéficie du soutien technique et financier de l'ADEME dans le cadre du programme CEE AVELO 2.



La mobilité : un levier d'attractivité pour les entreprises

Attirer les talents est aujourd'hui une préoccupation forte des entreprises. Or, en fonction des zones d'habitation, d'emploi, des horaires de production, la mobilité peut parfois s'avérer être un véritable frein à l'insertion professionnelle. Selon le Laboratoire de la Mobilité Inclusive, 23 % des Français ont déjà renoncé à un emploi ou à une formation pour des raisons liées à un manque de mobilité. C'est également un enjeu pour fidéliser les collaborateurs. Selon l'enquête d'Ekodev "Mobilité & Qualité de vie au travail", parue en 2022, il existe une corrélation entre la satisfaction du mode de transport utilisé et la durée de projection d'un salarié dans l'entreprise. La distance des déplacements domicile-travail est le troisième facteur impactant la qualité de vie au travail derrière la charge de travail, le management et les objectifs.



Ça bouge dans les zones d'activités

Le manque de solutions adéquates et la part du budget consacrée à la mobilité domicile-travail des salariés et demandeurs d'emploi dans les zones rurales et péri-urbaines soulignent un besoin crucial d'intervention. Pour remédier à cette situation, il est essentiel de mettre en œuvre des solutions attractives et personnalisées au sein des zones d'activités.

Cela inclut le développement de modes de transport durables comme le covoiturage ou l'autopartage. Les salariés seront ainsi en mesure de choisir quotidiennement le moyen de transport qui leur convient le mieux.

Le programme Mobil'ethic, financé à hauteur de 58 % dans le cadre des Certificats d'économies d'énergie (CEE), vise à répondre à ces défis. Il offre une participation qui comprend une période d'étude des déplacements inter-entreprises de six mois pour identifier les solutions les plus adaptées, suivie d'un déploiement et d'une animation sur le terrain pendant douze mois. La communication, la formation et l'animation, prises en charge par le programme, joueront un rôle crucial dans le succès de cette expérimentation.

Dans les Hauts-de-France, cinq zones d'activités sont concernées par ce dispositif :

- une dans la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO)

- une dans la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL)
- trois sur la Métropole Européenne de Lille (MEL)

Sur la MEL, les trois zones d'activités ont bénéficié d'une période d'étude de six mois (financée par la MEL via le CEE), avec l'objectif d'identifier les pratiques de mobilité des collaborateurs sur site et de proposer des expérimentations. Les premières conclusions ont été partagées en novembre 2023 sur les différents sites, laissant place au déploiement de l'animation pour l'année 2024.



Les entreprises des zones d'activités ont pu participer à un challenge de la mobilité au mois de février qui sera complété par la suite par les défis et challenges régionaux (Mai à Vélo, Challenge de la Mobilité Hauts-de-France) afin de continuer à mobiliser les salariés et les entreprises. **||**



Côté Normandie

La mobilité comme levier d'attractivité : le cas de Mobi Pro porté par l'Intercom de la Vire au Noireau (14)

L'Intercom de la Vire au Noireau (14) a expérimenté un dispositif appelé "Mobi Pro" afin d'aider les entreprises du territoire à trouver des solutions pour réduire l'usage de la voiture individuelle sur les trajets domicile-travail de leurs collaborateurs. L'objectif : renforcer l'attractivité du territoire et l'accès ou le maintien dans l'emploi.

Dans le cadre de l'appel à projet TENMOD (Territoire des Nouvelles Mobilités Durables) soutenu par l'ADEME, l'Intercom a saisi l'occasion d'identifier les solutions individuelles et collectives mobilisables par les salariés des entreprises du territoire.

En 2020, quinze entreprises volontaires (2 900 salariés) ont bénéficié gratuitement d'une expertise en mobilité pendant un an, comprenant :

- une analyse des déplacements domicile-travail des salariés de chaque entreprise participante ;
- la collaboration avec les entreprises pour élaborer des actions visant à trouver des alternatives à l'autosolisme.

L'Intercom de la Vire au Noireau a financé les phases de diagnostic et de proposition d'un plan d'actions dans le cadre de l'expérimentation Mobi Pro. La mise en œuvre et le financement du plan d'actions incombent à chaque entreprise participante.

À la suite de la phase d'expérimentation en 2020 et 2021, la mise en place du plan d'actions a été lancée à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité en 2022.

Les deux axes prioritaires qui en découlent concernent le covoiturage et l'usage du vélo, tout en gardant un volet accompagnement des salariés, prédominant dans la conduite du changement.

Des ateliers de remise en selle et de prise en main de vélos à assistance électrique, un prêt gratuit de VAE pendant quinze jours, un rabais chez des revendeurs de vélos, un accompagnement individualisé sont autant de services proposés par Mobyliis, l'association retenue pour l'animation de la démarche Mobi Pro auprès des salariés des entreprises engagées dans la démarche.

Ces animations sont complétées par l'organisation d'un défi mobilité depuis mai 2023 ainsi qu'à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité. Les entreprises sont invitées à mobiliser leurs salariés, afin qu'ils reportent leurs déplacements en voiture individuelle vers le vélo et/ou le covoiturage. Le dispositif est aujourd'hui soutenu par le programme AVELO.



ALLER AU TRAVAIL AUTREMENT

Challenger sa mobilité du quotidien : les démarches auprès du grand public

Les défis de la mobilité contribuent à sensibiliser le public aux enjeux liés à la mobilité urbaine tels que la congestion routière, la pollution de l'air, les émissions de gaz à effet de serre et les inégalités d'accès aux transports. Cela permet d'encourager une prise de conscience collective et de susciter un dialogue sur les solutions possibles.



Côté
Normandie

Le Défi Mobilité
de la Communauté
d'Agglomération du Cotentin (50)

Situé au nord du département de la Manche (50), la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) compte environ 180 000 habitants. La voiture reste quotidiennement utilisée par une grande partie de la population (selon une enquête réalisée en 2020).

En 2019, la CAC a saisi le Conseil de développement – un organe autonome de démocratie participative – afin de formuler un avis sur la mobilité. De là est née cette initiative permettant d'élaborer des propositions en matière de transports.

Face aux divers constats, le Conseil de développement de l'Agglomération du Cotentin a lancé un Défi Mobilité entre 2020 et 2022. À l'occasion de la semaine européenne de la mobilité durable, une quarantaine de participants, titulaires du permis et d'un véhicule, se sont engagés à limiter leurs trajets en voiture individuelle. Un kit mobilité donnant un accès gratuit au réseau de transports Cap Cotentin,

des flyers d'information et un carnet de bord permettant de recueillir l'expérience des utilisateurs ont été déployés, complétés par la mise à disposition d'un vélo à assistance électrique par la Communauté d'Agglomération. L'objectif est de faire connaître l'offre de transport sur le territoire et de recueillir les besoins des utilisateurs dans leurs déplacements en mobilité durable.

LES RÉSULTATS

2,5 x plus de fréquentation
sur les lignes intercommunales

+ 10 %
sur les lignes urbaines



A L'ÉCOLE JY VAIS AUTREMENT

Le Challenge écomobilité scolaire des Hauts-de-France : l'exemple de l'Agglomération Creil Sud Oise (60) **II**

Le challenge écomobilité scolaire des Hauts-de-France vise à promouvoir, auprès des établissements scolaires, l'ensemble des moyens de **transports doux sur les trajets domicile-école.**

Il s'agit plus précisément de :

promouvoir des modes de déplacement doux alternatifs à la voiture individuelle sur les trajets domicile-école : à pied, à vélo, à trottinette, en transport en commun... ;

valoriser les bonnes pratiques des écoliers et de leur établissement en matière de mobilité ;

faire participer le plus grand nombre d'établissements scolaires.

Pendant une semaine, les élèves des classes participantes renseignent le mode de déplacement utilisé. En parallèle, la plupart des écoles proposent des activités en lien avec la mobilité (parcours vélo, quiz sur le code de la route, ateliers de réparation, etc.), parfois avec l'appui des parents d'élèves, d'associations locales, des communes et communautés de communes.

L'Agglomération Creil Sud Oise (60) a contribué à la participation de nombreuses écoles de son territoire en proposant des animations assurées par ses propres services, ou en s'appuyant sur des partenaires locaux comme l'association cycliste AU5V : ateliers d'aide à la réparation de vélos, animations sur la circulation à pied ou encore test d'une rue scolaire (fermeture de la rue à la circulation motorisée aux heures d'entrée et sortie de classe).

Côté Hauts-de-France

Le Challenge Mobilité Familles (62)

En 2023, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA) proposait aux habitants un Challenge Mobilité Familles.

Quinze vélos à assistance électrique (VAE) ont ainsi été prêtés pendant un mois afin de favoriser le report modal vers des modes de transport plus durables.

Le prêt de VAE est accompagné d'ateliers mécaniques, de sensibilisation et de balades, afin de réduire au maximum l'usage de la voiture individuelle.



Fort de son succès, le challenge est reconduit en 2024. **II**



www.declic-mobilites.org/



Remerciements

L'équipe Déclic Mobilités remercie l'Ademe pour son soutien, et l'ensemble de ses partenaires, ainsi que les acteurs de la mobilité mobilisés pour la préparation de cette étude de cas, en Normandie et dans les Hauts-de-France.

GRANDS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



GRANDS PARTENAIRES



PARTENAIRES



SPONSORS DÉCLIC MOBILITÉS

